

**PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du 14 septembre 2018**

-----

L'an deux mil dix huit, le quatorze septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Mr DELATOUCHE François, Maire.

**Présents :** Mr DELATOUCHE François, Maire, Mr LE BLANC Christian, 1er Adjoint, Mr JOSSET Antoine (avec pouvoir), 2<sup>ème</sup> Adjoint, MM. PANNETIER Roland - GOURDIN Laurent - RICHARD Guy

**Excusées :** Mmes MAUVIEUX Florence - FAYET Isabelle

Mr JOSSET Antoine a été désigné secrétaire de séance.

**AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA BASCULE : Préparation de la végétalisation –**

Le commission « Fleurissement » se réunira pour évaluer les besoins en végétaux relatifs à l'aménagement paysager de la Place de La Bascule en s'inspirant des plans du CAUE.

**AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA BASCULE : Organisation de l'inauguration –**

Mr le Maire informe les conseillers municipaux qu'une option pour l'inauguration de l'aménagement de la Place de La Bascule est proposée le 12 octobre prochain.

**DELIBERATION N° 2018/38 :**

**AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA BASCULE : Avenant au marché de travaux –**

Vu la nécessité de modifier l'acte 4 de l'Acte d'Engagement du marché de travaux conclu avec l'entreprise Benoît MAURICE TP de Bonchamp Les Laval, concernant l'aménagement de la Place de La Bascule, suite à un report de début des travaux,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide l'avenant n° 1 signé par Mr le Maire dans le cadre des délégations consenties par délibération du 12 septembre 2014.

**SIGNALISATION : Réglementation de la circulation dans la rue du Gué –**

Suite à l'accord du propriétaire riverain dont la maison est à l'intersection de la Place de La Forge et de la rue du Gué, le panneau « sens interdit sauf riverains » sera posé sur le mur de sa propriété.

**DELIBERATION N° 2018/39 :**

**SIGNALISATION : Nouvelle numérotation dans la rue Saint Sylvain –**

Suite à une modification d'accès à la propriété qui était située 3 Place de l'Eglise et à la demande du propriétaire, Le Conseil Municipal, après délibération :

- décide de valider la nouvelle numérotation de cette propriété au 6 rue Saint Sylvain.

**DELIBERATION N° 2018/40 :**

**RESTAURATION DU MUR DE L'ECOLE-MAIRIE : Demande de subvention départementale au titre des contrats de territoire – volet communal –**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place par le Département des « contrats de territoire » sur la période 2016-2021. Une enveloppe d'un million d'euros par an est prévue pour les communes de moins de 10 000 habitants. Cette enveloppe communale est répartie au prorata de la population DGF 2015 et de l'inverse du potentiel financier par habitant 2015 de façon à compenser les écarts de richesse fiscale.

La dotation annuelle pour la commune est de 707 €, cumulable sur 6 ans et librement affectée à 3 projets au plus d'investissements communaux. Le Département interviendra au taux maximum de 50 % HT, toutes subventions départementales confondues (fonds de concours, dispositif d'aide à la restauration du patrimoine public de caractère, contrats de territoire – volet EPCI).

Au regard de ces éléments, Mr le Maire propose d'étudier l'affectation de cette dotation au projet de restauration du mur de l'école-mairie dont une partie s'est écroulée en début d'année.

Le coût des travaux est estimé à 13 483.17 € HT soit 14 831.49 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est de :

- Subvention départementale (Contrats de territoire) : 4 240.00 €

- Subvention régionale (Petites Cités de Caractère) : 4 045.00 €

- Autofinancement : 6 546.49 €

L'opération proposée étant cohérente avec les schémas départementaux ainsi qu'avec le contrat de territoire de la Communauté de Communes des Coëvrons, Mr le Maire propose de la retenir dans le cadre de cette dotation

« contrat de territoire – volet communal ».

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ approuve le projet et le plan de financement présentés ci-dessus,
- ⇒ autorise Mr le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre des contrats de territoire – volet communal, d'un montant de 4 240 €,
- ⇒ autorise Mr le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

#### **DELIBERATION N° 2018/41**

##### **TRAVAUX DE RESTAURATION DES TOITURES DES BATIMENTS COMMUNAUX –**

Vu sa délibération n° 2016/32 du 10 juin 2016, décidant le recrutement d'un vacataire pour réaliser les travaux de restauration des toitures des bâtiments communaux,

Vu la nécessité de restaurer les toitures de l'église, de l'école et du logement communal T4,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- ⇒ de reconduire le recrutement de ce vacataire,
- ⇒ de le rémunérer à la vacation, après service fait, sur la base d'un taux horaire brut de 22 €,
- ⇒ d'autoriser le Maire à signer les documents se rapportant à ce recrutement.

#### **DELIBERATION N° 2018/42 :**

##### **TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE : Isolation des combles perdus des bâtiments communaux-**

Mr le Maire présente le devis de la Sté CN Solutions d'Angers concernant l'isolation des combles perdus, par soufflage de laine de verre, du bâtiment de l'école, du gîte communal et du logement communal T4, pour un montant global de 4 165 € HT soit 4 998 € TTC, pris en charge à 100 % par CertiNergy dans le cadre des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ donne son accord pour la réalisation de ces travaux, sous réserve que la commune n'ait pas à faire une avance de trésorerie,
- ⇒ autorise Mr le Maire à signer les documents se rapportant à cette décision.

#### **SALLE COMMUNALE : Remplacement de la porte-fenêtre côté cour –**

Vu l'avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France concernant une menuiserie aluminium pour le remplacement de la porte-fenêtre de la salle communale et vu la réglementation prescrivant un passage d'au moins 90 cm, de nouveaux devis seront demandés.

#### **LOGEMENT COMMUNAL T2 : Départ du locataire –**

Mr le Maire donne lecture d'un courrier du locataire du logement communal T2 informant la commune de son départ au 1<sup>er</sup> décembre 2018.

#### **DELIBERATION N° 2018/43 :**

##### **RPI DE L'ERVE : Panneaux de signalisation des écoles –**

Suite à une différence de dimensions des panneaux de signalisation des quatre écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Chéméré Le Roi, Saulges, St Pierre sur Erve et Thorigné en Charnie (RPI de l'ERVE), le coût de la création de ces panneaux estimé par le studio SAUVAGE de Chammas a été réévalué. Pour notre école il s'élève à 173.00 € HT soit 207.60 € TTC.

Le Conseil Municipal, décide :

- d'accepter la réalisation de ce panneau et de régler cette dépense d'investissement à l'article 2152.

#### **DELIBERATION N° 2018/44 :**

##### **RPI DE L'ERVE : Renouvellement de la convention pour la répartition des charges –**

- Vu la convention conclue entre les communes de CHEMERE LE ROI, SAULGES, ST PIERRE SUR ERVE et THORIGNE EN CHARNIE le 15 mai 2013 concernant la répartition des charges des écoles du RPI de l'ERVE,

- Vu l'avenant n° 1 signé le 19 juillet 2018 prorogeant cette convention jusqu'au 31 août 2018,

Mr le Maire propose au Conseil Municipal le renouvellement de cette convention selon les mêmes critères de répartition des charges, soit 50 % au prorata du nombre d'élèves domiciliés dans chaque commune, 25 % au prorata du nombre d'habitants et 25 % au prorata du potentiel financier par population DGF,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ donne son accord pour le renouvellement de la convention entre les quatre communes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour la répartition des charges des écoles du RPI de l'ERVE,
- ⇒ autorise le Maire à signer cette convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

**DELIBERATION N° 2018/45 :**

**RPI DE L'ERVE : Appel à projets dans le cadre de l'opération « Ecoles numériques innovantes et ruralité »-**

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mr l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Mayenne Sud-Est qui présente un appel à projets « Ecoles numériques innovantes et ruralité » permettant aux communes de moins de 2000 habitants d'investir dans des équipements informatiques pour les écoles élémentaires avec une subvention de l'Etat couvrant 50 % de la dépense engagée. Au vu de cette proposition, les quatre écoles du RPI de l'ERVE étudient un projet afin d'évaluer le coût final pour chaque commune.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- donne son accord pour participer financièrement à ce projet à condition que le coût n'excède pas 500 €.

**DELIBERATION N° 2018/46 :**

**CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE « SBEMS », SYNDICAT DE BASSIN ENTRE MAYENNE ET SARTHE : Avis sur le projet -**

Mr le Maire présente l'arrêté inter-préfectoral du 10 juillet 2018 portant projet de périmètre du nouveau syndicat mixte « SBEMS », Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe et les statuts correspondants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne un avis favorable sur le périmètre proposé et sur les statuts de ce nouveau syndicat.

**DELIBERATION N° 2018/47 :**

**CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE FERME « JAVO », SYNDICATS DES BASSINS VERSANTS DE LA JOUANNE, AGGLOMERATION DE LAVAL, VICOIN ET OUETTE : Avis sur le projet -**

Mr le Maire présente l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2018 portant projet de périmètre du nouveau syndicat mixte fermé « JAVO », des bassins versants de la Jouanne, Agglomération de Laval, Vicoin et Ouette et les statuts correspondants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne un avis favorable sur le périmètre proposé et sur les statuts de ce nouveau syndicat.

**DELIBERATION N° 2018/48 :**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS : Avis sur la création de deux syndicats mixtes fermés pour l'exercice de la compétence GEMA-PI –**

Mr le Maire présente les délibérations de la Communauté de Communes des Coëvrons des 28 mai et 9 juillet derniers, portant création des syndicats mixtes fermés pour l'exercice de la compétence GEMA-PI sur les unités hydrographiques ci-après :

- bassins versants de la Jouanne, du Vicoin, de l'Ouette et des affluents de la Mayenne compris dans l'emprise territoriale de la Communauté d'Agglomération de Laval,
- bassins versants de l'Erve, de la Vaige, de la Taude, de la Voutonne, de la Bouchardière, du Rau de Parc et des affluents directs de la Sarthe sur le périmètre de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'adhésion de la Communauté de Communes des Coëvrons au syndicat mixte fermé dénommé « JAVO » et le transfert de l'exercice de la compétence GEMA-PI telle que prévue à l'article L211-7 du Code de l'Environnement ainsi que les compétences facultatives potentiellement transférables ultérieurement,
- approuve l'adhésion de la Communauté de Communes des Coëvrons au syndicat mixte fermé dénommé « SBEMS » et le transfert de l'exercice de la compétence GEMA-PI telle que prévue à l'article L211-7 du Code de l'Environnement.

**DELIBERATION N° 2018/49 :**

**SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) SARTHE AVAL : Avis sur le projet -**

Mr le Maire présente le projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Sarthe Aval validé par la Commission Locale de l'Eau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne un avis favorable à ce projet.

**ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE (ZAD) : Arrêté préfectoral portant la création de cette zone –**

Mr le Maire présente l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2018 portant la création d'une Zone d'Aménagement Différé sur les communes de Saulges, St Pierre sur Erve et Thorigné en Charnie afin d'assurer la pérennité et le développement touristique et scientifique du site de la Vallée de l'Erve.

### **SERVICE TECHNIQUE –**

Les travaux à prévoir sont :

- pose du panneau « sens interdit sauf riverains » à l'entrée de la rue du Gué,
- tailler les saules dans le cimetière.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **REMERCIEMENTS POUR MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN –**

Mr le Maire donne lecture d'une lettre de remerciements adressée à la propriétaire qui a prêté son terrain afin que les habitants disposent d'un parking rue du Haut Bourg pendant les travaux d'aménagement de la Place de La Bascule.

#### **LOTISSEMENT COMMUNAL : Proposition de mandats de ventes –**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'Agence « LA LICORNE » de Bais propose des mandats de ventes pour les parcelles restant à vendre dans le lotissement communal. Les contrats correspondants seront présentés lors d'une prochaine réunion.